

Réponse aux interpellations de messieurs SALHI et HEDEBOUW, d'une part ; M. KRETTELS d'autre part

Objet : suppression de boîtes aux lettres rouges par bpost

Messieurs les Conseillers,

Assurément, la mesure prise par bpost ne va pas dans la bonne direction. Je partage vos craintes quant aux difficultés que risquent de rencontrer certains publics déjà précarisés dans l'accès au service postal.

Le courrier d'information de bpost – qui n'a pas été porté à ma connaissance - garantit que 90% de la population aura accès à une boîte aux lettres rouge à moins de 500m de chez lui. C'est un point que nous vérifions pour l'instant au niveau de la ville.

Dès que le Collège a été informé de la décision, un courrier a été adressé à Liège Métropole, qui regroupe les communes de l'arrondissement, et Liège Europe Métropole, qui regroupe les communes de la Province de Liège, afin qu'une position commune soit adoptée par l'ensemble des communes concernées. J'y veillerai personnellement.

Néanmoins, si le dialogue avec bpost reste possible sur le principe, ce dialogue risque d'être limité dans sa portée.

En effet, les obligations de bpost en ce qui concerne la collecte du courrier dépendent des dispositions prises en matière de service universel dans son contrat de gestion.

Ce contrat est adopté au niveau fédéral, à l'initiative du Ministre des Télécommunications et de la Poste. Autrement dit, les villes et communes sont à nouveau mises devant le fait accompli.

Comme je l'ai dit, je vais m'assurer que les structures supracommunales jouent leur rôle mais il me paraît nécessaire que l'ensemble des parlementaires présents au sein de cette assemblée fassent de même et usent de leur droit d'interpellation pour s'assurer qu'à l'avenir, le contrat de gestion de bpost prenne davantage en considération la réalité quotidienne de nos citoyennes et de nos citoyens.